

# Le Seignadou

*Le signe de Dieu*



FRATERNITÉ SACERDOTALE SAINT-PIE X

PRIEURÉ SAINT-JOSEPH-DES-CARMES

11290 - MONTRÉAL-DE-L'AUDE

Téléphone : 04 68 76 25 40

**Novembre 2024**

**MOIS DU PURGATOIRE**

## **L'éditorial**

---

### **La déclaration du 21 novembre 1974 : 50 ans**

Bien chers fidèles,

Pour beaucoup d'entre nous, la crise de l'Eglise semble s'éterniser ; certains voudraient que l'on cesse de se préoccuper de la hiérarchie ecclésiastique, tant la confusion, l'erreur et l'hérésie se sont répandues dans l'enseignement de beaucoup d'hommes d'Eglise. Pour d'autres au contraire, il s'agit de tout faire pour se rapprocher d'une situation normale, au risque de laisser de côté les vérités de la foi remises en cause par la liberté religieuse, l'œcuménisme, la collégialité et la nouvelle messe. Pourtant, il nous faut continuer l'œuvre commencée : ni modernistes ou ralliés au modernisme par un silence coupable ; ni schismatiques ou résistants sédévacantistes ; telle est la position d'altitude entre ces deux excès, gardée par la Fraternité Saint-Pie-X à la suite de Monseigneur Lefebvre.

Afin de rester humblement fidèles au bon combat de la foi, il est excellent de nous replonger dans la lecture de la magnifique déclaration de Monseigneur Lefebvre du 21 novembre 1974. L'actualité de cette déclaration est très éclairante car celui-ci a choisi de se situer à la hauteur des principes les plus hauts : « Aucune autorité, même la plus élevée dans la hiérarchie, ne peut nous contraindre à abandonner ou à diminuer notre foi catholique clairement exprimée et professée par le magistère de

l'Eglise depuis dix-neuf siècles. « *S'il arrivait, dit saint Paul, que nous-même ou un Ange venu du ciel vous enseigne autre chose que ce que je vous ai enseigné, qu'il soit anathème.* » (Gal. 1, 8) ».

En conséquence, comme supérieur expérimenté dans le gouvernement de la vie de l'Eglise et comme théologien averti de la nocivité des principes modernes, il a vu par avance et annoncé les conséquences néfastes de ces principes dont nous déplorons aujourd'hui les fruits amers : « Cette Réforme étant issue du libéralisme, du modernisme, est tout entière empoisonnée ; elle sort de l'hérésie et aboutit à l'hérésie, même si tous ses actes ne sont pas formellement hérétiques. »

Doit-on obéir aux autorités qui, dans l'Eglise, nous demandent de reconnaître le bien fondé de la liberté religieuse, de la collégialité et de l'œcuménisme alors que ces erreurs graves renient la doctrine catholique enseignée par les déclarations les plus graves et solennelles des Papes et des Conciles ? Est-ce faire preuve de vertu que de souscrire aux enseignements d'*Amoris Laetitia* et *Evangelium Gaudii*, alors que la première tire des conclusions pratiques opposées aux principes de la morale toujours rappelés par le Magistère d'avant Vatican II et que la deuxième ne fait qu'aggraver les conséquences néfastes de la nouvelle conception de l'Eglise, déjà condamnée par les Papes ? Serait-il

désobéissant celui qui refuserait de souscrire aux récentes déclarations du Pape François selon lesquelles « *toutes les religions mènent à Dieu* » (13 septembre 2024, rencontre avec les jeunes, Collège catholique de Singapour), alors que cette affirmation est en contradiction avec le dogme « hors de l'Église point de salut » enseignée par les Papes jusqu'à Pie XII ?

C'est le principe même de la vertu d'obéissance qui réprouve les excès d'obéissance (ralliés) ou les défauts d'obéissance (résistants-sédévacantistes) ; placés dans un état de nécessité, les catholiques perplexes que nous sommes, adhèrent de tout leur cœur et de toute leur âme à la Rome catholique et refusent de suivre la Rome « *de tendance néo-*

*moderniste et néo-protestante qui s'est manifestée clairement dans le Concile Vatican II et après le concile dans toutes les réformes qui en sont issues* ».

A la suite de Monseigneur Lefebvre et des évêques fidèles qu'il a suscités héroïquement au service de l'Église, nous poursuivons notre œuvre de formation sacerdotale, d'apostolat paroissial et scolaire, « *sous l'étoile du magistère de toujours, persuadés que nous ne pouvons rendre un service plus grand à la sainte Église catholique, au Souverain Pontife et aux générations futures* ».

Abbé L.-E. Meugniot +



## Déclaration du 21 novembre 1974

Nous adhérons de tout cœur, de toute notre âme à la Rome catholique, gardienne de la foi catholique et des traditions nécessaires au maintien de cette foi, à la Rome éternelle, maîtresse de sagesse et de vérité. Nous refusons par contre et avons toujours refusé de suivre la Rome de tendance néo-moderniste et néo-protestante qui s'est manifestée clairement dans le concile Vatican II et après le concile dans toutes les réformes qui en sont issues. Toutes ces réformes, en effet, ont contribué et contribuent encore à la démolition de l'Église, à la ruine du Sacerdoce, à l'anéantissement du Sacrifice et des Sacrements, à la disparition de la vie religieuse, à un enseignement naturaliste et teilhardien dans les Universités, les Séminaires, la catéchèse, enseignement issu du libéralisme et du protestantisme condamnés maintes fois par le magistère solennel de l'Église.

Aucune autorité, même la plus élevée dans la hiérarchie, ne peut nous contraindre à abandonner ou à diminuer notre foi catholique clairement exprimée et professée par le magistère de l'Église depuis dix-neuf siècles. « S'il arrivait, dit saint Paul, que nous-même ou un Ange venu du ciel vous enseigne autre chose que ce que je vous ai enseigné, qu'il soit anathème. » (Gal. 1, 8.) N'est-ce pas ce que nous répète le Saint-Père aujourd'hui ? Et si une certaine contradiction se manifestait dans ses paroles et ses actes ainsi que dans les actes des dicastères, alors nous choisissons ce qui a toujours été enseigné et nous faisons la sourde oreille aux nouveautés destructrices de l'Église.

On ne peut modifier profondément la « *lex orandi* » sans modifier la « *lex credendi* ». A messe nouvelle correspond catéchisme nouveau, sacerdoce nouveau, séminaires nouveaux, universités nouvelles, Église charismatique, pentecôtiste, toutes choses opposées à l'orthodoxie et au magistère de toujours.

Cette Réforme étant issue du libéralisme, du modernisme, est tout entière empoisonnée ; elle sort de l'hérésie et aboutit à l'hérésie, même si tous ses actes ne sont pas formellement hérétiques. Il est donc impossible à tout catholique conscient et fidèle d'adopter cette Réforme et de s'y soumettre de quelque manière que ce soit.

La seule attitude de fidélité à l'Église et à la doctrine catholique, pour notre salut, est le refus catégorique d'acceptation de la Réforme. C'est pourquoi sans aucune rébellion, aucune amertume, aucun ressentiment, nous poursuivons notre œuvre de formation sacerdotale sous l'étoile du magistère de toujours, persuadés que nous ne pouvons rendre un service plus grand à la Sainte Eglise Catholique, au Souverain Pontife et aux générations futures.

C'est pourquoi nous nous en tenons fermement à tout ce qui a été cru et pratiqué dans la foi, les mœurs, le culte, l'enseignement du catéchisme, la formation du prêtre, l'institution de l'Église, par l'Église de toujours et codifié dans les livres parus avant l'influence moderniste du concile en attendant que la vraie lumière de la Tradition dissipe les ténèbres qui obscurcissent le ciel de la Rome éternelle.

Ce faisant, avec la grâce de Dieu, le secours de la Vierge Marie, de saint Joseph, de saint Pie X, nous sommes convaincus de demeurer fidèles à l'Église Catholique et Romaine, à tous les successeurs de Pierre, et d'être les « *fideles dispensatores mysteriorum Domini Nostri Jesu Christi in Spiritu Sancto* ». Amen.

Mgr Marcel Lefebvre (1905 –1991)

## La déclaration du 21 novembre 1974 racontée par un témoin : Mgr Tissier de Mallerai

Mgr Bernard Tissier de Mallerai était alors jeune séminariste sur les bancs du séminaire d'Écône. Le 2 décembre 1974, selon son habitude, Mgr Lefebvre prononce une conférence spirituelle aux séminaristes. Il profite de cette occasion pour leur lire le texte de sa fameuse déclaration du 21 novembre 1974. Mgr Lefebvre ajoute quelques brefs commentaires pour expliquer sa déclaration. Dans son livre *Marcel Lefebvre, une vie* (éditions Clovis-2002) Mgr Tissier de Mallerai raconte cet épisode ainsi que les premières conséquences de ce texte important.

Toute la réforme « se tient », explique l'archevêque : à messe nouvelle, catéchismes nouveaux, séminaires nouveaux. Tout cela vient du libéralisme, du protestantisme et du modernisme qui se sont manifestés dans le concile et qui conduisent l'Eglise à la ruine. Nous sommes au pied du mur, il s'agit de manifester notre choix. Sans aucune rébellion, nous choisissons ce qui a été cru et pratiqué par l'Eglise de toujours. Par conséquent : *« nous adhérons de tout cœur, de toute notre âme à la Rome catholique, gardienne de la foi catholique et des traditions nécessaires au maintien de cette foi, à la Rome éternelle, maîtresse de sagesse et de vérité. Nous refusons par contre et avons toujours refusé de suivre la Rome de tendance néo-moderniste et néo-protestante qui s'est manifestée clairement dans le concile Vatican II et après le concile dans toutes les réformes qui en sont issues... »*

Mgr Lefebvre n'a pas achevé la lecture de sa déclaration que les séminaristes applaudissent, conscients de vivre un instant capital. Le prélat, méprisant toute prudence humaine, a déclaré ouvertement la guerre, dans une vue de foi, à l'ensemble de la réforme postconciliaire.

Le 27 novembre, il a confié à ses professeurs : *« Quelles que soient les sanctions prises contre nous, il n'y a plus de question d'obéissance dans ces conditions, mais de garder la foi. Si dix, vingt, quarante partent, je reste ! »*

Mais, le 2 décembre, nul ne le quitte, au contraire. Quelques séminaristes se précipitent au téléphone pour confier à leurs parents leur joie d'avoir été fortifiés par cette déclaration.

Le père Barbara, de passage à Écône, reçoit du prélat son texte et s'empresse de le publier dans Forts dans la foi à côté d'un sermon de saint Athanase contre les ariens : *« Ils ont les églises, mais nous, nous avons gardé la foi. »* Bientôt, la déclaration est répercutée par Itinéraires et d'autres revues.

Le 21 janvier 1975, les deux visiteurs remettent leur rapport aux trois cardinaux en présence de Mgr Mamie. Le cardinal Garrone brandit la déclaration de Mgr Lefebvre : *« Voyez ! »*. Désormais, les choses vont vite : le 24, Mgr Mamie demande au cardinal Tabera de l'autoriser à retirer l'approbation de son prédécesseur à la Fraternité.

Les trois Éminences estiment qu'une monition doit précéder cette mesure et, le 25, ils convoquent Mgr Lefebvre pour l'entretenir *« des points qui nous laissent, disent-ils, quelque perplexité »* à la suite de la visite canonique.

Le prélat rencontre les trois cardinaux le 13 février.

*« Le rapport des visiteurs est très favorable, dit Garrone, mais ils ont senti un relent d'opposition au concile et au pape. Voyez, dit-il en désignant Itinéraires qui se trouve sur son bureau, votre déclaration confirme ce soupçon : vous êtes contre le pape et le concile ! »*

Mgr Lefebvre contre-attaque :

*« Et les nouveaux catéchismes hétérodoxes ? Et la nouvelle messe qui n'est autre que la messe de Luther ? Et l'ouverture au communisme ? Et les francs-maçons qui ne sont plus excommuniés ? Et la liberté religieuse qui met toutes les religions sur pied d'égalité ? »*

Une deuxième séance a lieu le 3 mars. Tabera s'exclame : *« Vous vous laissez dire Athanase ! »* Garrone s'écrie : *« Le libéralisme, c'est votre idée fixe ! »* Il ajoute : *« Vous êtes fou ! »*, et avoue que *« l'Église est en état de recherche »*. On en arrive à ce dialogue fondamental :

- *« Votre manifeste est inadmissible, il apprend à vos séminaristes à s'en rapporter à leur jugement personnel, à la tradition telle qu'ils l'entendent. C'est du libre examen, le pire des libéralismes ! »*

- *« C'est faux, réplique le prélat, ce qui forme notre jugement, c'est le magistère de l'Eglise de*

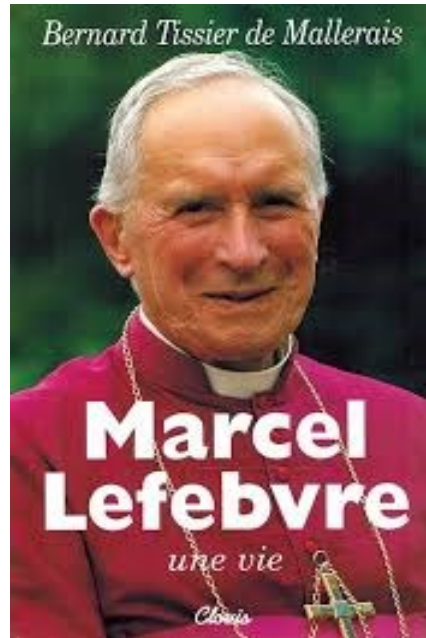
toujours. »

- « Vous reconnaissez le magistère d'hier, mais non pas celui d'aujourd'hui. Or le concile est magistériel, comme l'a écrit le souverain pontife en 1966 au cardinal Pizzardo. »

- « L'Église est ainsi : elle conserve sa Tradition et ne peut rompre avec elle, c'est impossible ! »

- « Certes, comme dit Garrone, mais le magistère vivant, d'aujourd'hui, est règle de foi. »

- « Mais, répond Mgr Lefebvre, il n'est règle que s'il est lui-même réglé par celui d'hier, par la Tradition. En cas de dérèglement du magistère, c'est la Tradition qui juge. »



## La déclaration du 21 novembre 1974 : position de principe ou opportunisme ?

par M. l'abbé Jean-Michel Gleize

Le 21 novembre 1974, les autorités romaines pouvaient prendre connaissance d'une déclaration dont les conséquences allaient être décisives. Pour la première fois, en effet, le fondateur de la Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X exprimait publiquement les raisons pour lesquelles il ne lui paraissait pas possible de souscrire aux exigences du Saint-Siège. « *Nous adhérons de tout notre cœur, de toute notre âme à la Rome catholique, gardienne de la foi catholique et des traditions nécessaires au maintien de cette foi ; à la Rome éternelle, maîtresse de sagesse et de vérité. Nous refusons par contre, et nous avons toujours refusé, de suivre la Rome de tendance néo-moderniste, néo-protestante qui s'est manifestée clairement dans le concile Vatican II, et après le Concile dans toutes les réformes qui en sont issues.* » Cette déclaration est demeurée célèbre, et beaucoup aujourd'hui en ont souligné l'importance, à l'occasion de son quarantième anniversaire. Importance qui fut d'ailleurs indiquée

par Mgr Lefebvre lui-même, dans une conférence adressée aux séminaristes d'Écône, peu après l'événement, le 2 décembre suivant. Expliquant qu'il prenait ainsi « *une position de principe* », l'ancien archevêque de Dakar insistait sur le fait que sa déclaration était celle de la Fraternité « *depuis toujours* » et n'avait donc pas besoin « *d'être conditionnée par les événements* » (Mgr Lefebvre, Conférence du 2 décembre 1974 publiée dans *Vu de haut* n° 13, chapitre I, p. 9).

Pourtant, Mgr Lefebvre laisse entendre que cette position peut changer et évoluer, dans un sens comme dans un autre. Il dit en effet que ses déclarations sont devenues de plus en plus fermes : « *Évidemment, les termes (de notre position) sont toujours plus fermes, plus nets, plus définitifs, parce que la gravité de la crise s'amplifie toujours, elle ne diminue pas !* » Et il dit aussi que la position de la Fraternité pourrait néanmoins changer, en sens contraire : « *Si nous voyions la crise aller en se résorbant et un béné-*

*fice de cette réforme se dessiner, alors peut-être, au contraire, faudrait-il être moins ferme.* » Et cela reste vrai, quand bien même, pour l'instant, ce changement de position qui évoluerait vers une attitude moins ferme n'apparaît pas de mise : « *Mais il me semble que c'est tout à fait illusoire et que plus nous allons et plus la situation de l'Église devient grave.* » Il semble donc bien, de l'aveu même de Mgr Lefebvre, que cette position de la Fraternité soit conditionnée par les événements. Dès lors, comment pourrait-on encore parler d'une position de principe ? Et n'y aurait-il pas plutôt une contradiction ou une incohérence originelle, sous-jacente à la Déclaration du 21 novembre 1974 ? La question n'est pas anodine. Elle est même d'une grande actualité.

En définitive, toute l'histoire de la Fraternité Saint-Pie X pourrait être lue et relue comme celle d'une inconséquence chronique : malgré une opposition de principe à la « *Rome de tendance néo-moderniste* », Mgr Lefebvre et ses successeurs sont toujours restés prêts à l'éventualité d'une entente avec les autorités romaines. En témoigne par exemple cette adresse à Jean-Paul II, formulée cinq ans après la position de principe de 1974 : « *Très Saint-Père [...], les entretiens avec le cardinal Seper ont pu montrer que rien ne s'oppose de notre part à ce qu'une solution soit trouvée. Ces quelques lignes voudraient vous manifester notre désir de voir cette solution aboutir pour le bien de l'Église et des âmes.* » (Lettre de Mgr Lefebvre au Souverain Pontife Jean-Paul II, du 18 novembre 1979 » dans *Itinéraires* n°265 bis (août 1982), p. 17). Soit la position était bien de principe et la Fraternité a eu tort de vouloir approcher les autorités romaines, soit la Fraternité a eu (et a encore) raison de vouloir cette approche, et la position, loin d'équivaloir à un principe, relève sinon de l'incohérence logique, du moins de l'opportunisme.

Il n'est pas bien difficile (du moins pour un homme à la raison droite et à la volonté bonne) de s'apercevoir de la fausseté de ce dilemme. Il suffit pour cela de distinguer entre principe et principe. Le principe de la science spéculative est une définition essentielle, qui donne la raison pour laquelle, au terme d'un raisonnement, on établit une conclusion, dans laquelle un prédicat est attribué à un sujet. Cette attribution, étant universelle et nécessaire, doit se vérifier tou-

jours et partout, et à tout jamais. Si l'on dit par exemple que « l'homme est libre », cette proposition est vraie à toutes les époques de l'histoire de l'Église. Elle n'est pas conditionnée par les événements de cette histoire, parce qu'elle découle de la définition essentielle de l'homme, qui est un être doué de raison. Tout homme est donc nécessairement libre, du fait même qu'il est raisonnable, quand bien même l'usage de cette liberté serait empêché au cours des événements de l'histoire.

Il en va autrement du principe de la prudence. Celui-ci donne la raison pour laquelle l'on doit décider d'exécuter telle action. Ce principe est double : il correspond d'une part à une fin, telle que connue et voulue nécessairement ; il correspond d'autre part aux circonstances changeantes dans lesquelles cette fin peut être obtenue. De ce double principe doit découler le choix du meilleur parmi les différents moyens possibles. Ce choix comporte donc une part de nécessité, car la fin s'impose, mais il implique aussi une part de contingence, car les circonstances ne sont pas toujours les mêmes. Si l'on dit par exemple que « l'homme agit librement », cette proposition n'est pas toujours vraie. Car il se peut qu'un homme, libre par définition, soit empêché d'agir librement, dès lors qu'il use mal de sa liberté. En effet, l'usage de la liberté s'explique en raison de la fin que l'homme doit atteindre et des circonstances dans lesquelles il peut l'atteindre. « *On ne peut assez répéter* », disait un artiste célèbre, « *que les règles du beau sont éternelles, immuables et que les formes en sont variables* ». (Eugène Delacroix, *Réalisme et idéalisme* dans *Études esthétiques. Écrits, 1*, Éditions du Sandre, 2008, p. 70).

Nous en dirions tout autant de la prudence. Comme celle des beaux-arts, l'œuvre que celle-ci a pour objet est d'ordre pratique. En ce domaine, commun à l'art et à la morale, le choix des moyens existe à l'intérieur de certaines limites. La juste proportion des parties physiques de l'œuvre d'art définit l'harmonie et réalise ainsi la condition requise à la beauté de cette œuvre ; pareillement, la juste proportion des moyens à l'égard de la fin définit l'œuvre pratiquement raisonnable et réalise ainsi la condition requise à la prudence de cette œuvre. Dans l'un et l'autre cas, la juste proportion est ou n'est pas ; mais si

elle est, elle peut l'être de mille manières différentes, dont aucune ne pourra être déduite *a priori*, par voie de raisonnement, à partir de la règle éternelle et immuable de la juste proportion. La vérité d'un jugement spéculatif est absolue ; celle d'un jugement pratique est relative. Dire qu'une vérité est relative n'est pas nécessairement professer le relativisme. Tout dépend du domaine où l'on professe. Le relativisme est une erreur. Il consiste à professer comme relative une vérité qui est en réalité absolue, parce qu'elle découle d'un principe d'ordre spéculatif. Ceci dit, il existe d'autres vérités, qui découlent d'un double principe d'ordre pratique ; ces vérités s'imposent non pas absolument, mais seulement en fonction d'une fin et de circonstances données. Elles sont donc relatives. Loin de constituer une erreur, les professer comme telles est une exigence de la saine prudence ou des règles de l'art.

Le principe sur lequel repose tout entière la déclaration du 21 novembre 1974 est clair et net : « *Nous adhérons de tout notre cœur, de toute notre âme à la Rome catholique, gardienne de la foi catholique et des traditions nécessaires au maintien de cette foi ; à la Rome éternelle, maîtresse de sagesse et de vérité.* » La première conséquence de ce principe est la suivante : « *Nous refusons par contre, et nous avons toujours refusé, de suivre la Rome de tendance néo-moderniste, néo-protestante qui s'est manifestée clairement dans le concile Vatican II, et après le Concile dans toutes les réformes qui en sont issues.* » Ce sont là deux principes d'ordre pratique, car ils expriment la volonté d'une fin nécessaire, et par conséquent de demeurer catholiques et de rejeter tout ce qui empêche de l'être. En ce sens, la déclaration de Mgr Lefebvre équivaut en effet à une position de principe et elle ne saurait être conditionnée par les événements. Elle s'impose, quelles que soient les circonstances, et donc indépendamment du contexte issu du dernier concile. Même si, comme nous l'espérons, la divine Providence mettra un jour fin à la situation de crise provoquée par les enseignements et les réformes de Vatican II, il restera toujours vrai que les vérités divinement révélées qui sont l'objet de la foi catholique, telles qu'elles ont été déclarées et professées par le magistère de la sainte Église, réclament l'adhé-

sion sans faille d'un catholique et ne sauraient être remises en cause par aucune autorité du moment présent.

Mais ces deux principes doivent être mis à exécution au milieu de circonstances très variables. Et aujourd'hui, la principale de ces circonstances (mais non la seule) est que la foi catholique est mise en péril par ceux qui demeurent à nos yeux les représentants de la hiérarchie de l'Église. Autrement dit, pour être « *de tendance néo-moderniste* », la Rome en question n'est pas devenue (du moins jusqu'à preuve du contraire) une autre Rome, dont il serait légitime et nécessaire de se séparer définitivement, comme on se sépare des représentants hiérarchiques d'une secte, notoirement retranchée et distincte de l'Église. Si la secte existe, c'est dans un sens impropre, puisqu'elle sévit non pas comme une société séparée, mais « *au sein même et au cœur de l'Église* », de façon occulte et non pas notoire. C'est pourquoi, s'il est une séparation, celle-ci ne saurait être que provisoire et relative ; elle a lieu dans les faits et elle est conditionnée par les événements. Elle représente l'effet occasionnel (ou accidentel) et non voulu pour lui-même, d'une attitude moralement bonne, qui vise avant tout à préserver la foi. La « position de principe » est justement cette sauvegarde de la foi, nécessairement accompagnée du rejet des erreurs qui lui sont contraires. Quant à l'attitude pratique vis-à-vis des autorités romaines, loin de correspondre à une position de principe, elle ne saurait être que variable, car elle dépend des circonstances. Même si l'état relatif de séparation perdure, parce que les circonstances ne changent pas, il s'agit toujours d'un état de fait, non d'une position de principe.

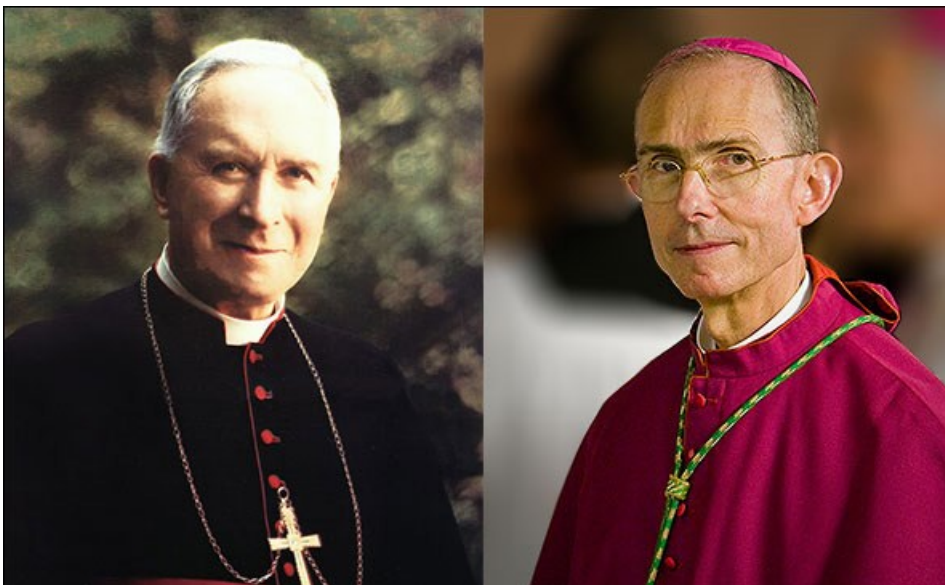
Si l'on refuse cette analyse, c'est parce qu'on ne tient plus compte de la circonstance signalée, de deux manières, diamétralement opposées. Soit Rome demeure Rome, sans être de tendance néo-moderniste, et alors il n'y a plus de raison de se méfier de Rome et de refuser le concile Vatican II : nulle séparation ne saurait se justifier, pas même dans les faits ou par accident. Soit Rome n'est plus Rome, du fait qu'elle est de tendance néo-moderniste, et alors à quoi bon aller à Rome, à quoi bon parler avec Rome ? La séparation s'impose, non seulement dans les faits, mais dans le principe, comme une conséquence nécessaire et

définitivement voulue pour elle-même. Dans les deux cas, on nie la dualité signalée par Mgr Lefebvre : on la nie précisément telle qu'elle est à l'intérieur de Rome.

Or, la circonstance déterminante, qui commande l'agir de la Fraternité, est que la dualité existe à l'intérieur de Rome, au sein même et au cœur de la hiérarchie de l'Église. Et si l'on tient compte de la circonstance, si l'on voit cette dualité là où elle est, et si Rome est de tendance néo-moderniste, la prudence réclame une position qui, pour être de principe, est beaucoup moins simple qu'il n'y paraîtrait de prime abord. Car il s'avère nécessaire de demeurer en relation (au singulier, c'est-à-dire au sens théologique du terme) avec Rome. Et dans le cadre de cette relation nécessaire, ou de principe, nous sommes bien obligés de maintenir comme une quarantaine, c'est-à-dire une séparation relative, ou de fait, pour éviter la contagion, car Rome est imbue des erreurs de Vatican II. Mais cette mise en quarantaine s'imposera d'autant moins que Rome sera davantage revenue à la Tradition. Telle fut la prudence de Mgr Lefebvre. Comment s'explique-t-elle ? Et pourquoi est-il nécessaire de rester en relation méfiante avec Rome ? La relation est nécessaire, parce que Rome, même imbue des erreurs de Vatican II, reste Rome, c'est-à-dire le siège du successeur de Pierre, titulaire du Primat, constitutif de la sainte Église, telle que voulue par Dieu, à laquelle tout catholique doit appartenir. Et la relation qui s'impose est méfiante, et, tout en restant respectueuse, elle se veut offensive, parce que, même demeurée Rome, c'est-à-dire siège du Primat, Rome est contagieuse et elle risque de nous infecter des erreurs de Vatican II, dont il faut absolument la purifier, pour le bien de toute l'Église.

Ce sont les deux faces d'une même situation, qui s'est imposée à Mgr Lefebvre et qu'il a acceptée telle quelle. Situation difficile, où ces deux faces du combat doivent se présenter dans l'ordre. Car il y a un ordre. Comme en cas d'épidémie, cet ordre est celui où la préservation de la santé passe avant le rétablissement de tout contact physique : c'est l'ordre où la défense de la foi catholique doit toujours rester la priorité. *« Ce qui nous intéresse d'abord, c'est de maintenir la foi catholique. C'est cela notre combat. Alors la question canonique, purement extérieure, publique dans l'Église, est secondaire. Ce qui est important, c'est de rester dans l'Église... dans l'Église, c'est-à-dire dans la foi catholique de toujours et dans le vrai sacerdoce, et dans la véritable messe, et dans les véritables sacrements, dans le catéchisme de toujours, avec la Bible de toujours. C'est cela qui nous intéresse. C'est cela qui est l'Église. D'être reconnus publiquement, cela est secondaire. Alors il ne faut pas rechercher le secondaire en perdant ce qui est primaire, ce qui est le premier objet de notre combat »* (Mgr Lefebvre, Conférence spirituelle à Écône, le 21 décembre 1984). Il faut renoncer provisoirement à rétablir les relations normales et souhaitables, tant que demeure le risque de la contagion. C'est la prudence de tout bon médecin, à plus forte raison du médecin des âmes.

La Déclaration du 21 novembre 1974 fut l'expression privilégiée de cette prudence surnaturelle.



Mgr Marcel Lefebvre et Mgr Bernard Tissier de Mallerais - R.I.P.



## VIE DE L'ÉCOLE ET DU PRIEURÉ

### *Carnet paroissial*

#### **Sont devenus enfant de Dieu par le baptême :**

- **Aurore**, fille de M. et M<sup>me</sup> Louis **Brignol**, le 29 septembre 2024 ;
- **Héloïse**, fille de M. et M<sup>me</sup> Augustin **Lesage**, le 13 octobre 2024 ;
- **Gustave**, fils de M. et M<sup>me</sup> Nicolas **Boutin**, le 19 octobre 2024 ;
- **Lorraine**, fille de M. et M<sup>me</sup> Jean-Baptiste **Riquet**, le 20 octobre 2024.

#### **Est entré au séminaire Saint-Curé-d'Ars de Flavigny :**

- M. Jean-Loup **Picot**, le 5 octobre 2024.

### *Rappel*

#### **CONDITIONS**

#### **POUR GAGNER L'INDULGENCE PLÉNIÈRE APPLICABLE AUX ÂMES DU PURGATOIRE du 1<sup>er</sup> au 8 novembre.**

Une fois par jour, du 1<sup>er</sup> au 8 novembre inclus, tout fidèle peut gagner une indulgence plénière applicable aux âmes du Purgatoire (c'est-à-dire obtenir la délivrance d'une âme du Purgatoire) en observant les conditions suivantes :

- s'être confessé dans les huit jours avant ou après (et être détaché de l'affection à tout péché même véniel) ;
- recevoir la sainte communion ;
- prier (même mentalement) pour les défunts au cours d'une visite d'un cimetière<sup>(1)</sup> ;
- réciter quelques prières (un *Notre Père* et un *Je vous salue Marie* par exemple) aux intentions du Souverain Pontife<sup>(2)</sup>.

<sup>1</sup>– Le Jour des Morts (le 3 novembre si le 2 tombe un dimanche), on peut gagner cette indulgence en visitant une église ou un oratoire public ou semi-public.

<sup>2</sup>– Ces intentions sont : l'exaltation de la Sainte Eglise, la propagation de la Foi, l'extirpation de l'hérésie, la conversion des pécheurs, la concorde entre les princes chrétiens, et les autres biens du peuple chrétien.



## **Chronique du mois d'octobre 2024**

La grande et belle fête de saint Michel tombe un dimanche, et permet à tous les fidèles d'assister à la sainte messe en l'honneur du Prince de la Milice céleste. Au cours de cette cérémonie, le Frère Emeric renouvelle ses vœux de religion devant le tabernacle ouvert, pour une durée de trois ans. Rendez-vous donc en 2027 pour les vœux définitifs !

À la sortie de la messe, petit apéritif en l'honneur des Frères, dont c'est la fête patronale. À cette occasion, une maman félicite chaleureusement le frère en trouvant les bons mots : « La vocation de frère, c'est un peu comme celle de mère de famille, c'est le cœur de la communauté ! » Elle ne croyait pas si bien dire, puisque ce sont un peu ces mots dont Mgr Lefebvre lui-même a usé pour définir la vocation de frère de la Fraternité. Il disait que nos frères sont comme « les anges gardiens de nos communautés. » et nous savons bien que les anges gardiens de nos foyers, ce sont nos mamans si courageuses !

Après la messe, M. l'abbé Peron baptise la petite Aurore Brignol qui mérite une mention spéciale dans le Seignadou, parce qu'elle est le cinquantième petit-enfant de M. Brignol et de feu son épouse !

Le 4 octobre, premier vendredi du mois, les fidèles n'ont pas eu la messe du Sacré-Cœur. Oh ! ne nous inquiétons pas, le Sacré-Cœur n'a certainement pas pris ombrage que nous honorions saint François d'Assise d'une manière toute particulière. Il convenait tout de même de mettre à l'honneur ce grand saint pour plusieurs raisons. D'abord, nous fêtons cette année le huitième centenaire de l'impression qu'il reçut des stigmates de Notre-Seigneur, le 14 septembre 1224. Ensuite, saint François est, au dire du pape Jean XXII qui le canonisa, l'image la plus parfaite qui fut jamais de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Qui prêche François prêche donc le Cœur de Jésus. Enfin, c'était la fête de notre vénéré confrère M. l'abbé François Delmotte !

Dimanche 6 octobre, M. l'abbé Perriol nous fait l'honneur de sa visite et célèbre la messe de 10h00. Il prêche magnifiquement sur le Rosaire et la victoire de Lépante, si bien que tous ont l'envie de partir en croisade ! Courage, nous les aurons, et nous les aurons par le Rosaire en famille. M. l'abbé Perriol est natif de Carcassonne, et il est en poste actuellement aux Etats-Unis.

Après la messe, une belle théorie de mamans vient s'agenouiller aux pieds de Notre-Dame de Lourdes pour demander à la Mère de Dieu de choisir des prêtres parmi leurs enfants. C'est bien édifiant de voir ce spectacle, et très consolant, pour la bonne et simple raison que, lorsqu'on lui demande ce genre de choses, notre bonne Mère du Ciel ne fait pas la sourde oreille !

Le 11 octobre, en la fête de la Maternité divine de Marie, tous les prêtres du doyenné du Sud se retrouvent pour l'office de sexte, et jusqu'au lendemain midi. Parmi eux, s'il vous plaît, on compte l'ancien supérieur de district, M. l'abbé de Jorna, désormais prieur de la maison d'exercices spirituels de Caussade. Au total, cela fait une armée d'une bonne vingtaine de soutanes, ce qui impressionne les fidèles présents. M. l'abbé de Villemagne préside cette réunion et prononce une conférence spirituelle aux confrères. Le soir, tous se réunissent autour du Saint-Sacrement pour une heure d'adoration. Le lendemain, à cette armée de prêtres se joint une armée de Lapasse. En effet, M. l'abbé de Villemagne célèbre la messe de Requiem pour le troisième anniversaire du rappel à Dieu de M. Bertrand de Lapasse, et, dans le même temps, pour le repos de l'âme de Monseigneur Tissier de Malherais. « *Oratio et oblatio* » Prière et offrande, tel doit être le programme des prêtres !

La récollection se termine par le repas typique servi par M. et Mme Cabaye : un cassoulet maison ; mais M. l'abbé de Villemagne reste encore parmi nous jusqu'au lundi suivant.

# LE SEIGNADOU HISTOIRE

## ARTICLE N°59

### RÉACTIONS CONTRE NICÉE ET MORT D'ARIUS



Le Concile de Nicée (325) semblait avoir signé le triomphe de l'orthodoxie. La quasi-totalité des évêques en avaient signé les décrets, et Constantin semblait se montrer ferme envers les récalcitrants, puisque Arius et les principaux tenants de l'hérésie, dont Eusèbe de Césarée, avaient été exilés. Peu à peu, cependant, l'Empereur, peut-être sous l'influence de sa sœur Constantia qui était sous la coupe d'un prêtre sympathique aux ariens, changea d'attitude à leur égard. Eusèbe fut gracié en 327, et il obtint le retour de son ami Arius, moyennant une profession de foi qui parut orthodoxe à Constantin, bien qu'elle fût pourtant clairement insuffisante : « Nous croyons en un seul Dieu, le Père tout-puissant, et en le Seigneur Jésus-Christ, Son Fils, le Verbe venu de Lui avant les siècles. » Rien d'explicite sur le « *punctum doloris* » : la consubstantialité du Père et du Fils, définie par le Concile de Nicée.

Le clan arien ne tarda pas à mettre à profit le revirement de l'Empereur. Eusèbe de Césarée et Eusèbe de Nicomédie complotèrent contre les évêques orthodoxes. Eustathe d'Antioche, qui était pourtant très aimé de ses fidèles, fut condamné au cours d'un concile convoqué par Eusèbe de Nicomédie, et sommé de quitter son siège. Comme la foule s'y opposait, l'Empereur condamna Eustathe à l'exil (330) en Thrace où il mourut quelque temps plus tard (337). Mais l'ennemi numéro un de la clique arienne était le tout jeune évêque d'Alexandrie, Athanase, qui s'était déjà fait remarquer par son zèle comme diacre de l'évêque Alexandre, son prédécesseur, et au concile de Nicée lui-même. Très aimé de ses ouailles, mais haï par les hérétiques de toute tendance qui pullulaient en Egypte, Athanase fut l'objet de plusieurs campagnes de calomnies injurieuses et ridicules, où on l'accusait de tous les vices, et jusqu'au meurtre d'un de ses confrères dans l'épiscopat, Arsène d'Hypsélé. L'enquête débouta tous les accusateurs, d'autant plus qu'on retrouva Arsène vivant ! Au contraire, l'Empereur fut convaincu de la sainteté d'Athanase après qu'il eut avec lui une entrevue, et le renvoya à Alexandrie avec une lettre d'éloges.

Cependant, influencé par Eusèbe de Césarée, et toujours fort désireux de la paix dans l'Eglise,

l' « évêque du dehors », comme l'Empereur aimait à s'appeler lui-même, convoqua un concile à Tyr pour l'an 335. Sur les cent-dix membres présents, une soixantaine, pour le moins, était favorable à Arius. Ceux-ci, aux dires d'un témoin, « se comportèrent comme des fauves » et, Eusèbe à la baguette, cette assemblée s'en prit à l'homme fort des « Nicéens », renouvelant les accusations contre lui, même les plus absurdes. Convoqué de nouveau par l'Empereur, celui-ci, qu'il fût convaincu de la culpabilité d'Athanase ou qu'il désirât le soustraire à ses adversaires, signa un décret d'exil, et Athanase dut quitter l'Orient pour la cité impériale de Trèves.

Pour les Eusèbe et le clan arien, c'était la victoire totale. Il ne manquait plus, pour que la fête soit complète, qu'Arius soit solennellement réintégré dans la confession catholique et élevé à la dignité épiscopale. Le créer évêque d'Alexandrie, il n'y fallait pas songer, la population restait trop attachée à la figure d'Athanase, et l'Empereur lui-même n'avait pas voulu pourvoir à son remplacement. Exilé, Athanase restait évêque d'Alexandrie. Eusèbe souhaita donc que la réintégration solennelle d'Arius se fît à Constantinople, sous les yeux mêmes de l'Empereur. Ayant juré sa fidélité à la foi catholique, Arius s'entendit dire par Constantin : « Si ta foi est réelle, tu fais bien de prêter serment. Sinon, Dieu te jugera lui-même. » De son côté, le vieil évêque de la ville impériale, Alexandre, que l'Eglise canonisera, pria Dieu pour qu'il le retirât de ce monde, ou bien qu'il ne permît pas que son héritage fût souillé par la présence de l'hérétique. La prière du vieillard fut exaucée.

Alors que le cortège des crapules qui escortaient Arius triomphant s'avancait solennellement dans les rues de la capitale de l'Empire, celui-ci fut saisi soudainement par un besoin naturel urgent qui le contraignit à se retirer en un lieu écarté, à l'abri des regards. Comme il ne revenait pas, on s'enquit de lui, et on retrouva son cadavre gisant de telle sorte que les anciens historiens lui appliquèrent les paroles de la Sainte Ecriture relatives au traître Judas : « *Diffusa sunt viscera ejus.* » Ses viscères se sont répandus.

Ephéméride du mois de novembre 2024			SAINT-JOSEPH-DES-CARMES MONTREAL		SACRÉ-CŒUR CASTRES
			Confessions	Messes	Messes
ven. 1	Fête de tous les Saints <i>1<sup>ère</sup> classe, blanc</i>	9h30	8h00 10h00	10h00 : abbé Espi	
sam. 2	Commémoration des fidèles défunts <i>1<sup>ère</sup> classe, noir</i>	16h00 : abbé Delmotte	7h45 11h00 (messe chantée) 18h30	18h00 : abbé Espi	
dim. 3	<b>XXIV<sup>ème</sup> Dimanche après la Pentecôte</b> <b>IV<sup>ème</sup> Dimanche après l'Epiphanie (transféré)</b> <i>2<sup>ème</sup> classe, vert</i>	9h30	8h00 10h00	10h00 : abbé Espi	
lun. 4	Saint Charles Borromée, Evêque et Confesseur <i>mémoire des Saints Vital et Agricola, Martyrs</i> <i>1<sup>er</sup> samedi du mois</i>		<b>6h45</b> et 11h30		
mar. 5	Fête des Saintes Reliques		7h45 et 11h30		
mer. 6	De la Férie		7h45 et 11h30		
jeu. 7	<b>Dédicace de la Cathédrale de Carcassonne</b> <i>1<sup>ère</sup> classe, blanc</i>		7h45 et 11h30		
ven. 8	De la Férie <i>mémoire des quatre Saints couronnés, Martyrs</i>		7h45 et 11h30		
sam. 9	Dédicace de l'Archibasilique du Très Saint Sauveur <i>mémoire de Saint Théodore, Martyr</i> <i>2<sup>ème</sup> classe, blanc</i>	16h00 : abbé Meugniot	7h45 et 11h30		
dim. 10	<b>XXV<sup>ème</sup> Dimanche après la Pentecôte</b> <b>V<sup>ème</sup> Dimanche après l'Epiphanie (transféré)</b> <i>2<sup>ème</sup> classe, vert</i>	9h30	8h00 10h00	10h00 : abbé Meugniot	
lun. 11	Saint Martin, Evêque et Confesseur		7h45 et 11h30		
mar. 12	Saint Martin I <sup>er</sup> , Pape et Martyr		6h45 et 11h30		
mer. 13	Saint Didace, Confesseur		6h45 et 11h30		
jeu. 14	Saint Josaphat, Evêque et Martyr		6h45 et 11h30 10h30 : messe des Primaires		
ven. 15	Saint Albert le Grand, Evêque, Confesseur et Docteur		6h45 et 11h30		
sam. 16	Sainte Gertrude, Vierge	16h00 : abbé Chabot-Morisseau	6h45 et 11h30		
dim. 17	<b>XXVI<sup>ème</sup> Dimanche après la Pentecôte</b> <b>VI<sup>ème</sup> Dimanche après l'Epiphanie (transféré)</b> <i>2<sup>ème</sup> classe, vert</i>	9h30	8h00 10h00	10h00 : abbé Espi	
lun. 18	Dédicace des Basiliques Saint-Pierre et Saint-Paul		6h45 et 11h30		
mar. 19	Sainte Elisabeth de Hongrie, Veuve <i>mémoire de Saint Pontien, Pape et Martyr</i>		6h45 et 11h30		
mer. 20	Saint Félix de Valois, Confesseur		6h45 et 11h30		
jeu. 21	Présentation de la Sainte Vierge		6h45 et 11h30 10h30 : messe des Primaires		
ven. 22	Sainte Cécile, Vierge et Martyre		6h45 et 11h30		
sam. 23	Saint Clément I <sup>er</sup> , Pape et Martyr <i>mémoire de Sainte Félicité, Martyre</i>	16h00 : abbé Peron	7h45 et 11h30		
dim. 24	<b>XXVII<sup>ème</sup> et dernier Dimanche après la Pentecôte</b> <i>2<sup>ème</sup> classe, vert</i>	9h30	8h00 10h00	10h00 : abbé Chabot-Morisseau	
lun. 25	Sainte Catherine d'Alexandrie, Vierge et Martyre		7h45 et 11h30		
mar. 26	Saint Sylvestre, Abbé <i>mémoire de Saint Pierre d'Alexandrie, Evêque et Martyr</i>		6h45 et 11h30 8h30 : messe des mères de famille		
mer. 27	De la férie		6h45 et 11h30		
jeu. 28	De la férie		6h45 et 11h30 10h30 : messe des Primaires		
ven. 29	De la férie <i>mémoire de Saint Saturnin, Martyr</i>		6h45 et 11h30		
sam. 30	Saint André, Apôtre <i>2<sup>ème</sup> classe, rouge</i>	16h00 : abbé Meugniot	6h45 et 11h30		
dim. 1	<b>I<sup>er</sup> Dimanche de l'Avent</b> <i>1<sup>ère</sup> classe, violet</i>	9h30	8h00 10h00	10h00 : abbé du Crest	